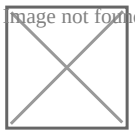

Ma femme veut quitter le continent avec mon fils.

Par **clarck**, le **09/01/2014** à **11:54**

Voici le résumé de mon exposé qui n'est pas très simple :

Nous sommes divorcé depuis septembre 2013.
Nous avions dit au juge que nous habitions en France car nos déclarations sont en France, malgré que nous habitions déjà en Espagne depuis 3 ans sans l'avoir déclaré.

Ma femme est enceinte de son nouveau compagnon et vie maintenant en France sans lui, car elle voulait juste avoir un bébé.

Je suis propriétaire d'une habitation en France et d'une habitation en Espagne.
Je ne suis pas résident fiscal en Espagne mais en France, mais je vie en Espagne avec mon fils. (1h30 en voiture de chez mon ex-femme en France).

J'ai la garde de mon fils. Aucune pension n'a été demandé ni pour l'un ni pour l'autre.
Nous avons l'autorité parentale commune.

Mon ex-femme étant Asiatique veut demander la garde de mon fils et partir habiter en Asie avec lui sans jamais plus revenir en France.

Dans ma position, et afin de comparaître devant le JAF, est-ce mieux que je me déclare résident fiscal en Espagne car j'y habite ou puis-je rester résident fiscal en France sans y habiter?

A-t-elle le droit de partir habiter en Asie, car il me serai quasi impossible d'aller le voir par rapport à l'éloignement et la langue Chinoise que je ne connais pas?

Le juge pourrait-il lui accorder que je lui verse une pension pour l'enfant alors qu'elle n'en avait pas demandé si malheureusement pour moi elle arrivait a avoir la garde?

Est-il facile de changer la garde de l'enfant de l'un à l'autre? Quels en sont les conditions majeures?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés